



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2008



BILLET DU PRÉSIDENT	2
RAPPORT D'ACTIVITÉS	4
ORGANES	6
CHIFFRES-CLÉS	7
STATISTIQUES	8
BILAN	10
COMPTE D'EXPLOITATION	12
ANNEXE AUX COMPTES	14
RAPPORT DU RÉVISEUR	16



LE CAUTIONNEMENT EN ÉVOLUTION

Il y a de nombreuses décennies déjà que les Cantons et la Confédération sont sensibles à la nécessité de permettre l'accès au crédit pour les PME. Nos pouvoirs publics l'ont fait en fournissant eux-mêmes les garanties financières octroyées par des organismes cantonaux ou régionaux de cautionnement. Ce mode de financement s'est essentiellement concentré sur les entreprises des arts et métiers, notamment parce que les montants de couverture offerts étaient en dessous des besoins des entreprises industrielles.

Pourtant, plusieurs établissements bancaires n'étaient pas intéressés et ne tenaient pas compte des cautionnements dont leurs clients pouvaient bénéficier. De surcroît, le cautionnement souffrait de l'image peu favorable d'être comme une béquille offerte à des chefs d'entreprises peu crédibles auxquels les banques avaient refusé de faire confiance. Ce n'était flatteur pour personne: ni pour le cautionné, ni pour la banque, ni pour l'organisme de cautionnement.

Ces divers éléments ont freiné le développement souhaitable du cautionnement, contribuant à son affaiblissement progressif, à savoir plus que 1'500 cautionnements en cours en Suisse à fin 2006, garantissant des crédits d'à peine 100 millions de francs.

Avec des conditions d'octroi de crédit bancaire qui ont été progressivement modifiées dans un sens restrictif (exigences de rendement, ratio élevé en matière de fonds propres / fonds étrangers, structure de prix adaptée aux risques, etc.), la légitimité du cautionnement pour les PME en fut renforcée aux yeux de la Confédération: l'accès au crédit bancaire est en effet vital pour les PME, même et surtout pour celles dont la solidité n'est pas entièrement avérée.

Les Chambres fédérales entendent dès lors dynamiser cet instrument de financement et s'assurer de l'efficacité de ceux qui le mettent en œuvre. Une «Loi fédérale sur les aides financières aux organisations de cautionnement en faveur des petites et moyennes entreprises» est donc entrée en vigueur en juillet 2007, remplaçant l'arrêté de 1949.

Ainsi, la Confédération a libéré une enveloppe de 600 millions de francs pour garantir le système. Elle a réduit drastiquement le nombre d'organismes de cautionnement actifs sur le plan suisse à quatre coopératives et a fixé un objectif de doublement du volume sur quatre ans. En cas d'échec, elle pourrait abroger la loi.

L'évolution du monde bancaire et financier redonne ses lettres de noblesse au cautionnement. Celui-ci est enfin reconnu comme un outil de financement moderne, sérieux et cadré, adapté à l'évolution restrictive de l'octroi ou de l'augmentation du crédit d'investissement et d'exploitation pour les PME. De manière générale, il doit être reçu comme:

- une offre permettant au patron d'une PME, capable et compétent mais dépourvu de fonds propres suffisants ou financièrement fragile, de faire face aux exigences du banquier en matière de crédit (octroi, suspension d'amortissement ou augmentation);
- une garantie mise à disposition d'un créancier bancaire en cas de difficulté momentanée d'un chef d'entreprise présentant par ailleurs des garanties personnelles et professionnelles suffisantes;
- un mode de financement des PME appelé à devenir usuel, parce qu'il couvre une faille dans la chaîne de financement de certaines PME;



- un partenariat entre les PME de toutes les branches économiques, les banques, la Confédération et les Cantons;
- un outil favorisé par la Confédération et par les Cantons qui le soutiennent activement.

Les résultats obtenus après dix-huit mois confirment l'existence d'un vrai besoin.

Il nous reste néanmoins deux objectifs importants: un réel intérêt de la part des deux grandes banques et un taux d'intérêt attractif, puisque les banques n'ont aucun risque d'insolvabilité grâce au cautionnement de l'Etat et de la CRC-PME.



Jean-Pierre Wicht,
Président



PREMIER EXERCICE

Le premier exercice social de la Coopérative romande de cautionnement-PME, institution de pure utilité publique, s'est déroulé sur dix-huit mois, de juillet 2007 à fin décembre 2008.

La coexistence des anciennes coopératives cantonales de cautionnement, quasi sans collaboration opérationnelle, a été remplacée par une structure romande unique qui exerce son activité dans tous les cantons de Suisse romande, à l'exception de celui du Jura, historiquement relié à Berne.

L'approche globale ayant été changée, telle que voulue par la Confédération, une nouvelle organisation a donc été mise en place, structurée autour d'une «Centrale romande», qui octroie des cautionnements. Par souci de proximité et d'efficacité, elle dispose d'une «Antenne» dans chaque canton, chargée des relations directes avec les clients: accueil des demandeurs, enquête, préparation et détermination d'un préavis sur chaque dossier, transmission à la Centrale et suivi du client pendant toute la durée du cautionnement.

Organisation

Le volume de cautionnement accordé depuis la création de la CRC-PME a été particulièrement important puisque, durant la période sous revue, elle a accordé son soutien à 343 nouvelles entreprises pour un montant total de près de 50 millions de francs. Elle respecte ainsi les objectifs du plan de développement fixés par la Confédération. Il faut toutefois relever que le rayonnement diffère encore de manière significative selon les régions mais elle s'efforce d'y remédier.

Lors des débats qui ont abouti à la nouvelle base légale, la Confédération avait relevé que certaines anciennes coopératives de cautionnement ne disposaient pas d'une organisation appropriée. Elle a

expressément demandé une professionnalisation des nouvelles structures avec la mise en place d'outils adéquats pour combler certaines déficiences.

Il a donc fallu apprécier les différentes procédures et processus des anciennes coopératives pour ensuite en fédérer les avantages, alors dispersés. Nous avons écouté, analysé, comparé, appris et progressé, chacun s'enrichissant des forces de l'autre pour ériger la CRC-PME.

En clôturant ce premier exercice, nous bouclons également cette phase de mise en place et disposons maintenant d'une infrastructure administrative et opérationnelle complète.

L'année à venir sera mise à profit pour renforcer notre image et harmoniser la nouvelle structure, notamment en confirmant la place de la Centrale et celle occupée par les Antennes cantonales encore profilées comme organismes cantonaux de cautionnement à part entière. Ces efforts devraient conduire à améliorer la compréhension, la visibilité et l'attractivité de la CRC-PME, Centrale et Antennes, dans toute sa zone d'activités.

Assemblée extraordinaire

Une Assemblée générale extraordinaire de la CRC-PME s'est tenue le lundi 29 septembre 2008 à Pully. A l'ordre du jour, une modification mineure d'un article statutaire et la nomination de deux membres du Conseil d'administration. Il a également été relevé que la solidité de la CRC-PME est avérée et que, par conséquent, les entreprises cautionnées devraient obtenir des conditions avantageuses de nos partenaires bancaires.

Clientèle

L'économie de notre pays se caractérise par un tissu très dense de petites entreprises et de jeunes entrepreneurs dont la méticulosité helvétique contribue à

leur succès. Ils ont pourtant les mêmes soucis que les grands, voire davantage, manque de personnel qualifié et pléthore de contraintes administratives par exemple, sans oublier la réalité économique dont le moindre frémissement peut avoir des conséquences dramatiques. Et surtout, ne l'oublions pas, les entrepreneurs sacrifient souvent de larges pans de leur vie privée aux exigences de la survie de leur affaire, pour maintenir notamment les emplois et honorer la confiance que leurs clients leur ont accordée.

Start-up

La Suisse se positionne parmi les pays les plus innovants d'Europe. Les idées nouvelles et les projets novateurs présentés par des femmes et des hommes de qualité sont fréquents et doivent être soutenus. Grâce à notre intervention, ces PME dites également technologiques peuvent accéder plus aisément à un financement bancaire leur permettant de simplifier le passage au produit commercialisé. Ce soutien est plus qu'important car il permet d'encourager la création d'idées et génère des emplois.

Capital

Les fonds propres doivent permettre à la CRC-PME en tout temps et quoi qu'il arrive, d'honorer les prestations dues. Il est d'ailleurs prévu statutairement que dès l'apparition d'insuffisance de couverture, un apport supplémentaire sera fourni par chaque canton associé où apparaîtra un déséquilibre entre les engagements consentis sur son territoire et le capital nécessaire à les couvrir.

Risque

Les différents problèmes qui ont récemment fait vaciller le système financier sont venus rappeler la fragilité de toute institution humaine. Nous faisons en sorte de consolider la nôtre par une connaissance approfondie du terrain et des personnes, par une exigence permanente du sens des responsabilités et de celui de la mesure, conditions sine qua non du succès durable.

Aujourd'hui, les perspectives des entreprises sont telles que les primes de risque exigées se sont appréciées avec, pour corollaire, une augmentation du nombre de défauts. Nous craignons cet effet de cascade dans les affaires de crédits qui pénalisera notre clientèle, ceci indépendamment des risques moindres qu'elles représentent

(marché local, diversification, etc.). Un gel du crédit ne semble par contre pas d'actualité mais un durcissement des conditions de son octroi est à envisager, avec ses conséquences immédiates sur la capacité des entreprises à se financer, donc à investir.

Notre mission n'en est que renforcée car nous existons pour faire circuler plus facilement le flux du crédit vers les PME, pour permettre l'investissement et favoriser la consommation. Nous souhaitons en outre que les établissements bancaires, par notre intermédiaire, participent de manière plus importante à cet effort.

Quoi qu'il en soit, nous faisons nôtres les conclusions du Conseil fédéral, de la BNS et de la Finma dans leur intervention visant à stabiliser le système financier suisse: les coopératives de cautionnement ont un rôle durable à jouer. Elles contribuent à favoriser la stabilité, le développement de l'économie et, par là, servent l'intérêt général du pays.

Perspectives

Personne ne connaît l'intensité exacte du ralentissement, sa durée et ses conséquences. Seule certitude: l'année 2009 pourrait être rude! Dans un contexte économique difficile, il est d'autant plus important que les PME puissent compter sur un partenaire qui leur facilite l'accès au crédit et à ses conditions, la CRC-PME.

Notre métier, comme celui des banquiers d'ailleurs, est fondé sur un certain nombre de valeurs. La prudence, la transparence, la diversification, la solvabilité et la pérennité en sont certainement les moteurs. Avec certes une surexposition dans certains secteurs difficiles, mais c'est bien là son rôle, la CRC-PME engage une bonne et saine diversification entre les branches qui, par ailleurs, font la force de l'économie romande.



Christian Wenger,
Directeur



	Nom - Prénom	Domicile	Echéance du mandat
Conseil d'administration			
PRÉSIDENT	WICHT Jean-Pierre	Lonay	2011
VICE-PRÉSIDENT	WENGER Jean	Hauterive	2011
ADMINISTRATEURS	BIDAL Bernard	Aproz (Nendaz)	2011
	COSSETTINI Patrick	Bevaix	2011
	DOSE SARFATIS Emanuela	Grand-Saconnex	2011
	GROBÉTY Bernard	Féchy	2011
	GROMETTO Olivier	Genève	2011
	JULMY Reto	Bourguillon	2011
	MARTI Jean-Jacques	Fribourg	2011
	MOSER Gérard	Pully	2011
	RAPPAZ Pierre-Marie	Sion	2011
	TERLINCHAMP Laurent	Chancy	2011
	TOSETTI Jean-François	Montcherand	2011
	VAUTHIER Robert	Neuchâtel	2011
	WITSCHARD Ernst	Susten (Leuk)	2011
Direction			
DIRECTEUR	WENGER Christian		
FONDÉS DE POUVOIR	DURUSSEL Sébastien		
	JUTZET Monika		
Antennes cantonales			
FRIBOURG	JULMY Reto		
GENÈVE	MÉTRAILLER Jean		
NEUCHÂTEL	DÜRRENBARGER Pierre		
VALAIS	MÉTRAILLER Pascal		
VAUD	TRONCHET Cédric		
Contrôleurs internes			
	STAEHLI Gilbert		
	VALLOTON Bernard		
Organe de contrôle			
	KPMG SA		
Siège de la société			
	PULLY		

**DATES**

Loi fédérale	06.10.2006
Reconnaissance de la Confédération	28.06.2007
Constitution	18.07.2007
Inscription au RC	08.08.2007
Clôture du premier exercice	31.12.2008

CHF

DOSSIERS ACCORDÉS

343 engagements accordés (juillet 2007 à décembre 2008)	49'907'552
<i>Fribourg</i>	1'600'000
<i>Genève</i>	10'836'010
<i>Neuchâtel</i>	3'392'500
<i>Valais</i>	11'325'000
<i>Vaud</i>	22'754'042
dont 255 engagements accordés en 2008	36'932'552
<i>Fribourg</i>	995'000
<i>Genève</i>	8'430'510
<i>Neuchâtel</i>	2'025'000
<i>Valais</i>	7'795'000
<i>Vaud</i>	17'687'042

ENGAGEMENTS AU 31 DÉCEMBRE 2008

756 entreprises cautionnées	64'873'489
<i>à charge de la Confédération</i>	38'716'406
<i>à charge des Cantons</i>	1'932'918
<i>à charge de la CSC</i>	3'819'353
<i>à charge (risque propre) de la CRC-PME</i>	20'404'812

PERTES

35 pertes payées (juillet 2007 à décembre 2008)	2'236'461
<i>à charge (risque propre) de la CRC-PME</i>	680'241
dont 31 pertes payées en 2008	2'017'645
<i>à charge (risque propre) de la CRC-PME</i>	577'546

PROVISIONS POUR RISQUE SUR CAUTIONNEMENT

4'358'000

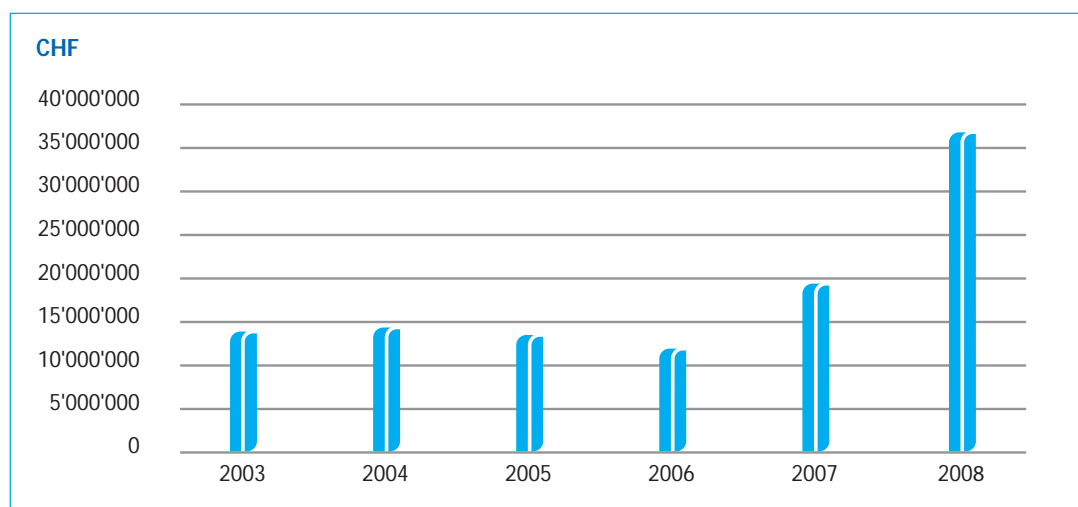
CAPITAL SOCIAL

10'401'000

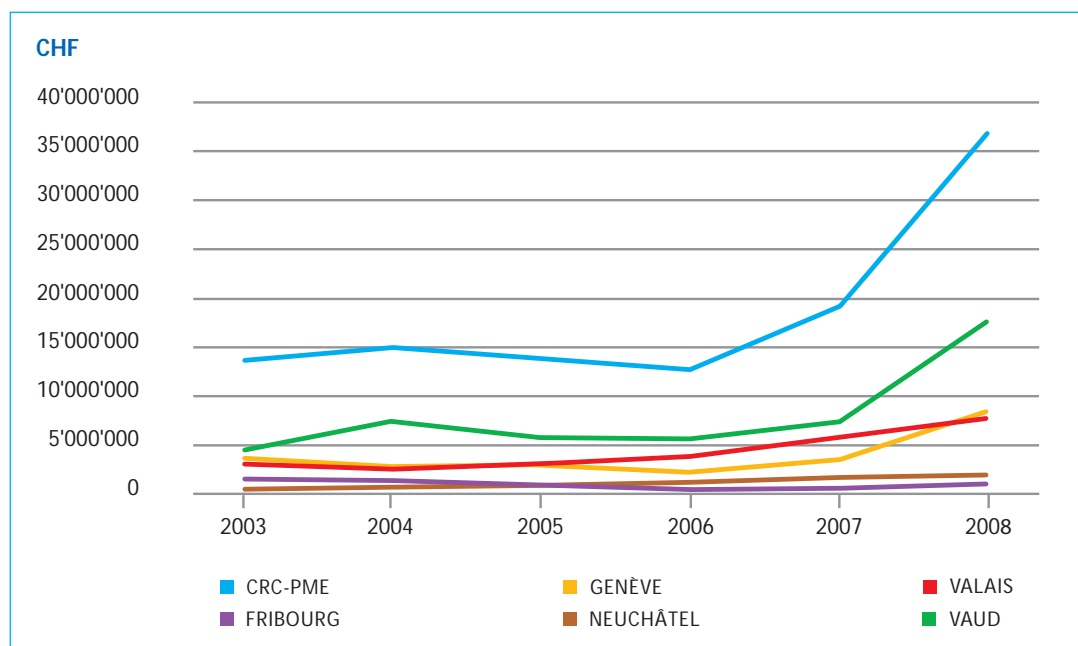


Nombre de nouveaux cautionnements accordés

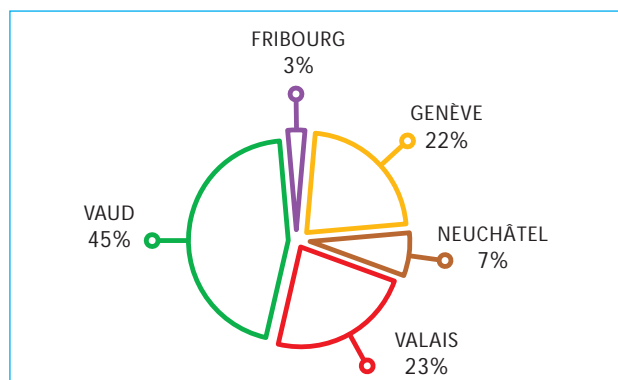
EN TOUT



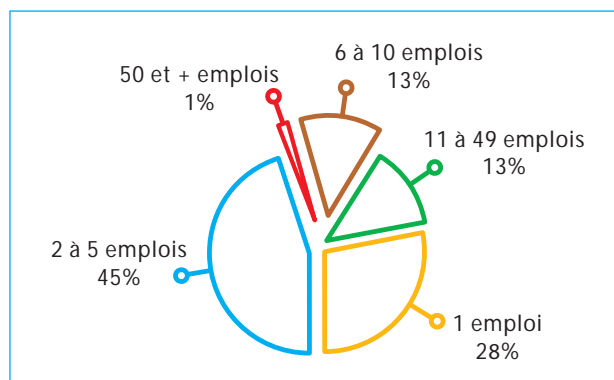
PAR CANTON



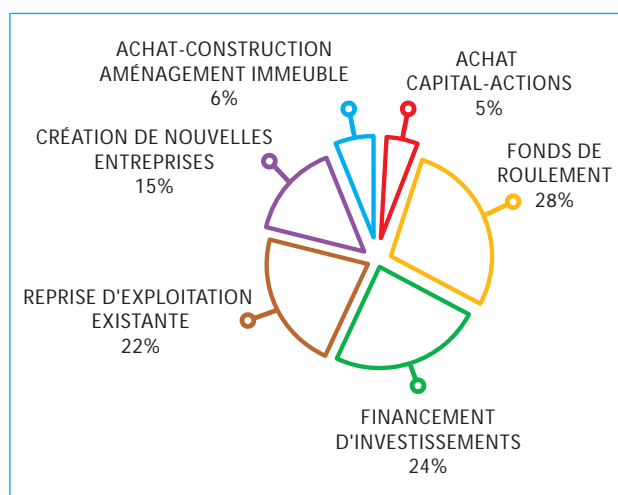
DEPUIS LE 15 JUILLET 2007



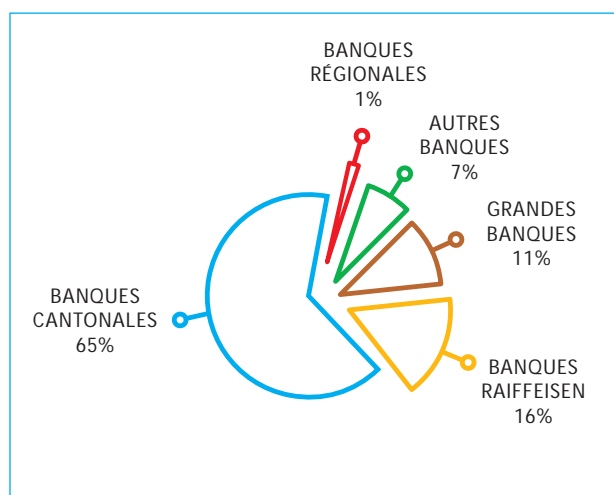
EN FONCTION DES EMPLOIS



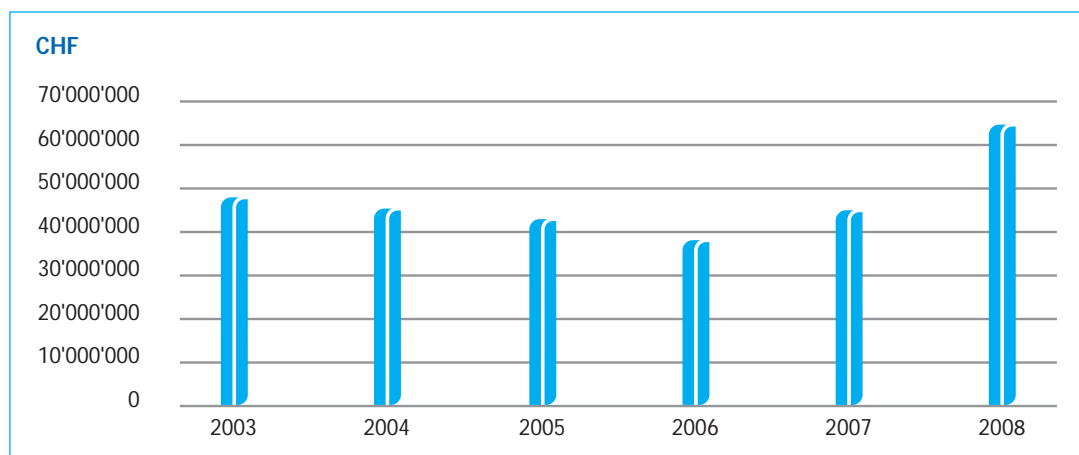
SELON LE BUT DU CRÉDIT



SELON LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES



Cautionnements en cours



ACTIF	CHF	%
Actif circulant		
LIQUIDITÉS		
Caisse	356.20	
Compte commercial Postfinance	9'012.38	
Comptes bancaires	5'956'698.75	
	5'966'067.33	37.5
CRÉANCES RÉSULTANT DE PRESTATIONS		
Créances envers des débiteurs cautionnés	76'084.35	
./. Provision pour pertes sur débiteurs cautionnés	-15'000.00	
	61'084.35	0.4
AUTRES CRÉANCES		
Antennes, c/c	160'467.60	
SwissLife, c/c	103'347.65	
Impôt anticipé à récupérer	64'954.48	
	328'769.73	2.1
PLACEMENTS		
Comptes à terme	4'000'000.00	
Obligations en CHF	3'689'504.00	
Obligations étrangères	489'630.00	
Actions en CHF	190'740.00	
Actions étrangères	120'315.91	
Immobilier	578'400.00	
	9'068'589.91	56.9
ACTIFS DE RÉGULARISATIONS		
Actifs transitoires	398'710.15	2.5
Actif immobilisé		
IMMOBILISATIONS		
Machines-appareils de bureau	8'000.00	
Mobilier de bureau	6'000.00	
Mobilier divers	3'000.00	
Informatique et téléphonie	50'000.00	
Frais de fondation	31'000.00	
	98'000.00	0.6
TOTAL DE L'ACTIF	15'921'221.47	100.0

PASSIF	CHF	%
Fonds étrangers		
DETTES RÉSULTANT D'ACHATS ET DE PRESTATIONS		
Créanciers	9'746.75	0.1
AUTRES DETTES À COURT TERME		
Antennes, c/c	12'048.00	0.1
PASSIFS DE RÉGULARISATIONS		
Passifs transitoires	124'363.80	0.7
PRÊTS SUBORDONNÉS		
DfE - prêt de rang subordonné	1'000'000.00	6.3
PROVISIONS		
Provision pour risques sur cautionnements:		
<i>Fribourg</i> CHF 111'500		
<i>Genève</i> CHF 430'500		
<i>Neuchâtel</i> CHF 306'500		
<i>Valais</i> CHF 1'431'000		
<i>Vaud</i> CHF 2'078'500	4'358'000.00	27.4
Fonds propres		
Capital social:		
<i>Fribourg</i> CHF 1'000'000		
<i>Genève</i> CHF 1'501'000		
<i>Neuchâtel</i> CHF 900'000		
<i>Valais</i> CHF 2'500'000		
<i>Vaud</i> CHF 4'500'000	10'401'000.00	
Fonds de réserve	16'062.92	
	10'417'062.92	65.4
TOTAL DU PASSIF	15'921'221.47	100.0

PRODUITS	CHF	%
PRODUITS RÉSULTANT DE L'ACTIVITÉ DE CAUTIONNEMENT		
Frais d'étude ¹	423'685.20	
./ Rétrocession aux antennes ²	-254'211.10	
Frais de dossier ³	159'538.00	
./ Rémunération aux antennes pour dossiers existants ⁴	-220'900.00	
Primes de risques ⁵	1'124'875.28	
./ Part. CSC sur les primes de risques ⁶	-91'881.00	
Autres revenus nets (dont ass. coll.)	147'080.70	
Attribution à la provision pour pertes sur débiteurs cautionnés	-15'000.00	
	1'273'187.08	43.2
AIDES FINANCIÈRES DE LA CONFÉDÉRATION		
Aides financières de la Confédération	1'602'278.00	54.4
CHARGES (-) / PRODUITS RÉSULTANT DU PLACEMENT DE LA FORTUNE		
Intérêts actifs et dividendes	427'907.19	
Gains / pertes (-) de cours sur titres non réalisé(e)s	-345'089.67	
Pertes sur l'aliénation de titres	-3'840.00	
Frais sur titres et c/c	-9'568.88	
	69'408.64	2.4
TOTAL DES PRODUITS	2'944'873.72	100.0

1. Les frais d'étude permettent de couvrir une partie des coûts afférents au traitement des demandes de cautionnement.
2. Une part de 60% des frais d'étude est redistribuée aux Antennes cantonales pour leur expertise.
3. Des frais de dossier sont prélevés chaque année pour couvrir en partie la gestion et le suivi annuel des entreprises cautionnées.
4. Une rémunération annuelle de CHF 200.- par dossier est attribuée aux Antennes pour le suivi de la clientèle.
5. Une prime de risque annuelle est prélevée sur le compte des clients afin de couvrir en partie les appels à la caution de nos partenaires bancaires.
6. Certains dossiers bénéficient d'une réassurance de la Coopérative Suisse de Cautionnement qui représente la moitié du risque à charge de la CRC-PME. La moitié de la prime de risque ainsi prélevée leur est restituée.

CHARGES	CHF	%
CHARGES RÉSULTANT DE L'ACTIVITÉ DE CAUTIONNEMENT		
Cautionnements honorés	680'240.70	
Récupérations sur les cautionnements honorés	-2'808.85	
Evolution de la provision pour risques	1'124'600.00	
	1'802'031.85	61.2
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION		
Charges de personnel	772'359.15	
./. Charges de personnel refacturées	-112'142.70	
Frais de locaux	52'633.95	
Assurances d'exploitation	1'464.60	
Autres charges administratives	20'435.45	
Frais de télécommunication et affranchissements	12'316.90	
Frais informatiques	15'253.70	
Honoraires de tiers	32'546.30	
Frais de séances et d'assemblées	219'521.15	
Promotion	32'145.30	
Amortissements des immobilisations	66'150.75	
./. Charges diverses refacturées	-13'500.00	
	1'099'184.55	37.4
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Frais de réorganisation	27'594.40	0.9
TOTAL DES CHARGES	2'928'810.80	99.5
BÉNÉFICE DE L'EXERCICE (viré au Fonds de réserve)	16'062.92	0.5

1. Activité de la CRC-PME

La CRC-PME a été inscrite au Registre du commerce en date du 8 août 2007. Les engagements et l'activité de la société ont pris rétroactivement effet au 1^{er} juillet 2007.

2. Principes d'évaluation des titres

Les titres sont évalués à leur valeur de marché au 31 décembre 2008.

3. Etat des engagements au 31 décembre 2008

	CHF	Nbre
Les engagements bruts totaux s'élèvent à:		
- Fribourg 4%	2'375'710	34
- Genève 17%	10'966'839	108
- Neuchâtel 6%	4'026'055	45
- Valais 23%	14'783'156	186
- Vaud 50%	32'721'729	383
	64'873'489	756

	CHF	%
Les engagements (risques propres) à charge de la CRC-PME s'élèvent à:		
- Fribourg 4%	797'493	34
- Genève 16%	3'198'789	29
- Neuchâtel 7%	1'366'924	34
- Valais 28%	5'652'626	38
- Vaud 45%	9'388'980	29
	20'404'812	31

4. Provisions au 31 décembre 2008

	CHF	Nbre
La provision pour risques sur cautionnements a été constituée comme suit :		
– Risque 0 7.5%	1'065'300	481
– Risque 1 33.3%	993'200	130
– Risque 2 66.7%	1'728'100	113
– Risque 3 100.0%	571'400	32
Provision individualisée	4'358'000	756
Cette provision a évolué comme suit au cours de l'exercice:		
– Apports des cinq coopératives lors de la constitution	–3'233'400	
Attribution à la provision pour risques à charge de l'exercice	1'124'600	

5. Cautionnements honorés durant l'exercice

	CHF	%
Le montant mentionné au compte d'exploitation représente:		
– Pertes totales	2'236'461.45	
Dont part à charge de la CRC-PME (risques propres)	680'240.70	30



KPMG SA

Audit

Avenue du Théâtre 1
CH-1005 Lausanne

Case postale 6663
CH-1002 Lausanne

Téléphone +41 21 345 01 22
Téléfax +41 21 320 53 07
Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'Assemblée générale des associés de
Coopérative romande de cautionnement - PME, Pully

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes du premier exercice social (bilan, compte d'exploitation et annexe) de la Coopérative romande de cautionnement - PME pour la période du 8 août 2007 au 31 décembre 2008.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe à l'administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes du premier exercice social ainsi que la tenue à jour de la liste des associés ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

KPMG SA

Bernard Ruffi
Expert-réviser agréé
Réviser responsable

Cédric Fabry

Lausanne, le 9 mars 2009

Annexe :

- Comptes du premier exercice social (bilan, compte d'exploitation et annexe)



ANTENNES CANTONALES

FRIBOURG

Av. de Beauregard 1 - 1700 Fribourg
Tél. 026 425 87 00 - Fax 026 425 87 01
E-mail fr@crpme.ch

VALAIS

Rue Pré-Fleuri 6 - CP 1031 - 1951 Sion
Tél. 027 322 29 01 - Fax 027 322 29 64
E-mail vs@crpme.ch

GENÈVE

Av. Industrielle 14 - 1227 Carouge
Tél. 022 827 42 84 - Fax 022 827 42 80
E-mail ge@crpme.ch

VAUD

Av. Général Guisan 117 - CP 126 - 1009 Pully
Tél. 021 721 11 81 - Fax 021 721 11 80
E-mail vd@crpme.ch

NEUCHÂTEL

CP 46 - 2046 Fontaines
Tél. 032 853 42 54 - Fax 032 853 40 51
E-mail ne@crpme.ch